



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 28 juin 2024**Point n°05/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 17 juin 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Mayline VINET, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Xavier BONNEFONT (Pouvoir à Gérard DESAPHY), Mesdames Charline CLAVEAU (Pouvoir à Patrick MARDIKIAN), Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur François NEBOUT.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	16
Pouvoir(s)	3
Absent(s)	4
Votants	19

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 39/2021 du 9 septembre 2021, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium)

13/05/2024	CREADOC	et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : - Les 07/05/2024, 21/05/2024, 22/05/2024, 23/05/2024 et 24/05/2024
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant les marchés passés selon une procédure adaptée portant sur les vérifications périodiques réglementaires suivantes : Lot n°1 « Vérifications des installations électriques et moyens de secours » Lot n°2 « Vérification des ascenseurs - Monte-charge - Monte handicapé » Lot n°3 « Vérification des installations gaz » Lot n°4 « Vérification des portes et portails automatiques ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Maintenance et entretien des portes et portails ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Vérification et maintenance des Extincteurs - Robinets Incendie Armés - BAES - Désenfumage ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la « Maintenance et entretien des systèmes de sécurité incendie ».
15/05/2024	Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur des « Travaux d'aménagement de berges en bordure de Charente et confortement / curage de bâtiments existants ».

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

.....

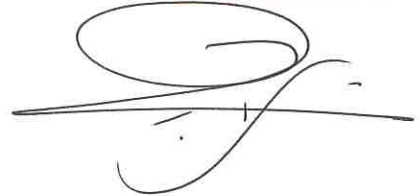
Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 04 juillet 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 04 juillet 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 04 juillet 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



AR Prefecture

016-251602595-20240628-POINT05_24-DE
Reçu le 04/07/2024